

COMMUNE DE NONTRON

Place Alfred Agard – BP 103 – 24300 NONTRON
tel 05 53 60 84 00 – courriel: accueil@nontron.fr

A V I S

Le Conseil Municipal de Nontron se réunira à la Mairie
en séance ordinaire

Le Mardi 11 Décembre 2018 à 18 H 30

ORDRE DU JOUR

Présentation d'un projet photovoltaïque par un intervenant extérieur

Compte-rendu de la précédente séance

- 1- Demandes de subventions au Conseil départemental
 - a) Aménagement du Champ de Foire (3^{ème} tranche)
 - b) Mise aux normes d'accessibilité de la mairie et de la maison des sports
 - 2- Syndicat des énergies de la Dordogne : travaux neufs d'éclairage public
 - a) Remplacement de foyer n°490 (rue du 19 mars 1962)
 - b) Renouvellement de foyer n°0577 (route de Piégut)
 - c) Remplacement de foyer n°0567 (lotissement Plein Sud)
 - 3- Aménagement du Champ de Foire : avenant n°1 au marché de travaux
 - 4- Contrat de prestation de service pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales
 - 5- Décision modificative du budget principal n°4 pour l'exercice 2018
 - 6- Intégration dans le domaine public communal du bassin d'orage (Clairsienne) sis rue du docteur Schweitzer
 - 7- Projet de site de bio-compostage : convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'hôpital de Nontron
 - 8- Rapport d'activités de la communauté de communes du Périgord Nontronnais pour l'année 2017
 - 9- Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
 - 10- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
 - 11- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
 - 12- Personnel communal : modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents de la collectivité à l'occasion de concours et examens
 - 13- Personnel communal : prise en charge des formations suivies au titre du compte personnel d'activité
 - 14- Personnel communal : règlement de formation de la collectivité
- Informations diverses

Nontron, le 6 décembre 2018

Le Maire,

Pascal BOURDEAU



Jean LALANNE
Jean LALANNE

Adjoint au Maire
par délégation